



Motion

Prime d'excellence scientifique

La section 40 considère que le dispositif dit de « primes d'excellence scientifique » ne saurait remplacer une nécessaire et véritable revalorisation des traitements et des carrières des chercheurs du CNRS.

L'attribution d'une prime à une proportion infime de ces chercheurs doit en outre être mise en regard de l'évaluation par le Comité National de la Recherche Scientifique d'un nombre considérable de chercheurs dont le dossier est considéré par lui comme excellent.

La section 40 s'élève enfin contre l'adossement automatique de primes à des prix scientifiques et, notamment, aux médailles du CNRS.

Pour toutes ces raisons, la section 40 n'examinera pas les candidatures à la PES.

Christophe Jaffrelot
Président de la section 40

Motion adoptée le 26 novembre 2012
20 votants : 13 oui, 2 abstention, 5 non

Destinataires :

- Monsieur Alain FUCHS, Président du CNRS
- Monsieur Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS